L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 24 JANVIER 1890.

PETITES ANNONCES.

CHAMBRES et Pension.—On peut avoir d'excellentes chambres, avec ou sans pension, dans une famille particulière, No 9 rue St-Pierre, bâtisses Pontalba, vis-à-vis la Place Jackson. On parle dans la maison, le français, l'anglais et l'allemand. 4 jan—

ON DEMANDE.

UNE bonne gardienne pour petits enfants. S'adresser 225 rue Esplanade. 23 janv—

CENT couturières habiles pour faire du linge de dessous pour dames. Celles qui donnent satisfaction auront du travail toute l'année. SOUFF & LEHMANN, 171 South Rampart, Près du marché Poydras. 17janv—

ON demande que les propriétaires et les agents de propriétés sachent que la compagnie du Pélican proposée au curage des fosses d'aisances (Excavating Co.) fait mieux le travail, à meilleur marché qu'aucune autre compagnie. Bureau 52 rue Carondelet. 16 janv—1m

A VENDRE.

A VENDRE—Avec grande facilité de paiement, deux propriétés, l'une sise rue Toulouse No 132 rapportant 30 piastres par mois, prix 1600 piastres; l'autre rue St-Philip No 300 rapportant 12 piastres par mois, prix 1300 piastres. S'adresser au Robt. E. Lee Hotel, coin Bourbon et Canal. 23 janv—DJ

UNE grocerie occupant coin Marais et St-Ann... Conditions faciles. 19 janv—7t

MAISON en briques coin nord des rues Royale et Hôpital. S'adresser 93 Passage de la Bourse. 18janv—15t.

JOLI Cottage élevé, 331 Bourgogne, près Esplanade, contenant 7 chambres, vestibule, cuisine, chambre à bain, office, appareils à gaz, etc., rez-de-chaussée pavé, jardin à fruits et à fleurs. Rare occasion pour une famille ayant un revenu modéré, d'obtenir une résidence agréable dans un voisinage tranquille et bien habité. Les paiements à termes seront facilités si on le désire. G. Ad. Blaffer, 51 rue du Camp. 13 janv.—1mm

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Jno. P. Harvey vs P. F. Kendall.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans.—No. 16,792—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, VENDREDI, 24 janvier 1890, à midi, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

14 janv—14 19 24

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 1er jour d'octobre 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Interdiction de Emma Santer, No 27,595, Division A.

Cette affaire a eu lieu aujourd'hui; présent, Charles G. Ogden, Esq., pour le demandeur et B. C. Elliott, Esq., avocat nommé par la cour pour représenter la défenderesse. Après avoir entendu les plaidoyers, les avocats et les évidences, considérant le rapport des experts enregistré dans cette affaire et l'évidence et la loi étant en faveur du demandeur, et pour les raisons orales données.

Il est ordonné, adjugé et décrété que Emma Santer, la défenderesse, est, et est déclarée incapable d'administrer ses affaires, est interdite.

Jugement rendu le 1er octobre 1889.
Jugement signé le 9 octobre 1889.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce cinquième jour d'octobre en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre vingt-neuf.

HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.

18 déc—27 au 30 ja

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Margaret McAuley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,785—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Jane Bell, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.

22janv—22 26 31

Succession de Susanna Attenhofer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 27,330—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Dominick Attenhofer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 janv—19, 24, 28.

Succession de Mathilde Traus et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,548—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Daniel Seelaus, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 janv—19 24 28

Succession de Helen Cox.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,201—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Patrick Noonan, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 janv—19 24 28

Succession de Isabelle Chery Rigaud, veuve de Don Eduardo de Phelps.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 29,004.—Division D.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Isabelle Chery Rigaud, veuve de Don Eduardo de Phelps, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.

19janv—19 24 28

Succession de Paul Reusch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,277—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Vve P. Reusch, tutrice naturelle et comme telle administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.

17 janv—17 22 26

Henry Greff vs Dr Tobias Nagel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,169—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jos Garidel, liquidateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.

15 janv—15 19 24

Succession de Mme Wilhelmina Fiske, femme de M. M. Pateman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,037—Division D—Attendu que Mlle Sophie Pateman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Wilhelmina Pateman, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.

15 jan—15 19 24

Succession de Walter Brockett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 29,043—Division D—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Walter Brockett, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 janv—19 24 28

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,12[illegible] Division D—L. S. Harrison & Bro vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une [illegible] ... Andrew Hero, Jr., notaire, ... No 17 Commercial Place ... le MERCREDI, ... jour de février 1890, à 11 heures A. M., ... [illegible]

Nouvelle-Orléans, ... janvier 1890. Signé: FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

DENTISTES.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S., transfère ses bureaux du No 110 rue Canal au

No 167 de la même rue, PRES DAUPHINE,

A partir du 1er octobre 1889.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs. 25 oct—

C. E. KELLS & M. VIET, CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art. Pose de palais artificiels.

ASSURANCES.

Vingt-troisième Etat Annuel DE LA Compagnie d'Assurances Germania De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1889:

Primes sur incendies	$197,741 49	
Primes maritimes	2,889 10	
Primes des rivières	1,577 07	
	$202,207 66	
Ajouter: Primes non expirées de 1888	44,609 49	
		$246,817 35
Ajouter: intérêt, profits et pertes	$26,223 05	
Moins salaires et dépenses générales	14,199 43	
		12,023 62
Fonds de surplus de 1888		24,476 05
Total		$283,317 02
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$93,148 63	
Sur risques maritimes	2,086 45	
Sur risques de rivières	1,619 99	
	$96,857 07	
Réassurance	38,145 53	
Primes remises et commissions	49,561 79	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et sous-écritures	6 389 93	
		185,953 32
Profits bruts		$ 97,364 70
Réservé pour primes non expirées	$41,180 13	
Pertes non payées	11,708 52	
Dividende No 23 payé en juillet 1889	10,000 00	
Dividende No 24 déclaré en janvier 1890	10,000 00	
Fonds de surplus, 1889	24,476 05	
		97,364 70

ACTIF

Billets pour primes	$369 89
Primes en voie de collection	41,462 59
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)	32,625 00
Prêts sur hypothèques	6,175 00
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes	64,680 00
Stocks de banques, d'assurances et autres	38,928 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,000 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,873 1
Argent comptant et en banque	24,835 44
	$287,564 70

PASSIF.

Capital actions	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées	41,180 13
Réservé pour pertes non payées sur incendie	11,708 52
Réservé pour dividende 5 pour cent, janvier 1890	10,000 00
Réservé pour fonds de surplus, 1889	24,476 05
	$287,364 70

Ceci exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 10me jour de janvier 1890. W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 9 du courant, a déclaré un second dividende semestriel de CINQ POUR CENT, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1889, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER, P. W. DIETMANN, J. J. WECKERLING, JOHN THORN, J. HASSINGER, J. B. MEYERS, LOUIS GRUNEWALD, A. G. RICKS, FRANK VATTER, GEO. LIEDERICH, HERM. CURTIUS, FRANK J. LEVIS, J. E. MERILH, JOHN G. MOLL, J. J. LANGLES.

12 jan—1m

Vingtième Etat Annuel DE L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889:

Primes reçues:		
Sur risques de feu	$251,065 95	
Sur risques de marine	2,702 10	
Sur risques de rivière	3,974 97	
		$257,742 02
A ajouter, primes non acquises de 1888		60,716 00
Primes totales		$318,458 05
A ajouter, intérêts et profits et pertes		15,041 32
Revenus		$333 500 37
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$89,072 36	
Sur risques de marine	1,010 09	
Sur risques de rivière	602 22	
Total des pertes payées	$90,685 27	
Retour de primes et annulations	25,822 60	
Commissions	39,121 12	
Réassurances	24,398 18	
Taxes et Licences	2,947 15	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc	30,719 47	
Déboursés		$212,693 79
		$120,806 58
A déduire:		
Primes non acquises	$60,554 90	
Pertes ajustées et non ajustées	30,000 00	
		90,584 90
Revenu net		$30,252 58

ACTIF.

Argent en caisse	$ 66,139 12
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	10,012 16
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 @ 127	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans @ 110	133,100 00
$64,500 Bons à Primes de la Nlle-Orléans @ 148	95,548 30
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 @ 95 1/2	23,875 00
Primes en voie de recouvrement	12,196 55
Prêts sur hypothèque	24,384 24
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes	6,002 09
Actions	4,465 28
Meubles et installations de bureau	2,500 00
	$405,918 34

PASSIF.

Capital	$300,000 00
Dividendes non réclamés	1,350 30
Réserve pour primes non-acquises	60,554 00
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	30,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1890	9,000 00
	$400,904 30

Les tableaux ci-dessus sont une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 11 janvier 1890. GEORGE S. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT, (3 0/0) pour le second semestre de 1889, faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1890. 12 janv—1m

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,960—Division E—A. Delvaille & Son et A. Delvaille et Emile J. Delvaille vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison sociale de A. Delvaille & Son et de A. Delvaille et Emile J. Delvaille, individuellement, membres de la dite raison sociale, est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue ... J. Théard, notaire en cette ville, le LUNDI ... jour de janvier 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic ... [illegible]

Nlle-Orléans, 17 décembre 1889. Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme: M. GUIRAUD, Député-Greffier.
18 déc—

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Grand Tirage Mensuel, à L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 11 FEVRIER 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300	30,000
100 Lots de	$200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100	99,900

3,134 Lots se montant à $1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remise par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la New Orleans National Bank, New Orleans Lne.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement des lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS ... [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de groceries, groceries, groceries.

EN VERTU d'un ordre de vente en date du 23 janvier 1890, dans l'affaire de L. S. Harrison & Bro vs leurs créanciers, No 28,128, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'encan pour du comptant au No 10 rue Toulouse, MARDI, 28 janvier 1890, à 1 heure P. M.

Un lot d'épiceries assorties, etc.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

24 janv—24 25 26 27 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles, meubles, meubles, etc.

EN VERTU d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de Mme E. C. Logan vs Mme H. A. Janis, Decatur, No 28,928, j'ai saisi et vendrai pour du comptant, MARDI 4 février 1890, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres:

Un lot de meubles assortis de maison, divers autres objets, etc.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 janv—24 29—4 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, Meubles, Meubles, Etc., Etc.

A. Rochereau & C. T. Dugazon vs. Veuve Theo. J. Allison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,992.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, aux lieux ci-après désignés, LUNDI, 27 janvier 1890, à 10 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, un fort lot de meubles de ménage, installations, articles divers, conformément à l'inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.

17 jan—17 21 24 27

AVIS AUX CREANCIERS

Robert S. Luckner Jr vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,016.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Robert S. Day, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.

24 janv—24 28—fév 2

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Edward Keena vs ses Créanciers—No 28 972—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward Keena, insolvable dans cette affaire soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue par devant Andrew Hero, notaire en cette ville, en son bureau No 17 Place Commerciale, le MERCREDI, 12ème jour de février 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que B. C. Elliott, Esq, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1890.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme: M. GUIRAUD, Député Greffier.

10 janv—3f au 12 fév

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—May & Vaught vs leurs créanciers.—No 28,933. Division A.—Ordre de cour.—Sur l'enregistrement et la lecture de la pétition et des tableaux annexés, il est ordonné que la cession de propriété de la raison commerciale de May & Vaught et de D. A. S. Vaught, Albert H. May et Edward S. Maunsell, individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit acceptée par la cour au profit de leurs créanciers; qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Omer Villeré, Esq., notaire, le 5 février 1890, à 11 heures A. M., pour prendre en considération les affaires des dits insolvables, pour élire un syndic, considérer et décider sur les meilleurs moyens de disposer de la propriété de l'actif, droits et crédit des dits insolvables, et considérer et décider s'il convient de revêtir le syndic de l'autorité de faire tout compromis et de régler tous anciens crédits appartenant aux dits insolvables, dans le but d'arriver à une prompte et économique liquidation des affaires des dits insolvables; que B C Elliott Esq avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que, pendant ce temps, toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leur propriété soient suspendues.

[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1890.
Pour copie conforme, JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

5 jan—5 f en 30 jours

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—S. B. Levy vs ses créanciers—No 28,95[illegible]—Division A—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire Sol B. Levy, soit, et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, en son étude No 23 rue du Camp, en cette ville, le LUNDI 10me jour de février 1890, afin que le pétitionnaire puisse leur soumettre un rapport de son actif et passif, nommer un syndic, ... et décider sur les termes de vente des biens ... toutes autres questions qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues. Et que D. C. Labat, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1890.
Signé: THOS C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

7 jan—3f au 10 fév

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company et New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 8 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOBET, PIERRE POUTZ, H. GALLY, D. FATJO, A. SCHREIBER, CHAS. E. SCHMIDT, W. G. VINCENT, JULES TUYES, H. LAROUSSINI, GUS. PITOT, J. W. HINCKS.

24 fév '80—1an

CONSULAT DE FRANCE A LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, RUE CONTI, 84.

Ouverts de 11 h. du matin à 4 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er janvier 1890.

Liste de publication.

Arnauton-Clos, Pierre; Abadie; Barbezat, Jean Elisais (ses héritiers); Belt, Louis; Cantois, L; Cayot, Jacques; Chartro, Lucien; Dauzat-Bréchard (époux); De la Touche, Victor Armand; Dupuy, Félix; Elissal; Fancini, Lucien; Faraldo; Francès, Romain; Franceschi, Jean Baptiste; Fourcade; Girard; Gurlie, Claude François; Houdet, Lucien; Lepointe, Antoine; Le Maire, Pierre Louis et Raymond; Lopes, Henry (époux); Marchadié, Eugène; Nargassans, Jean (époux); Paragné, Lespinace Jean; Reingart, Benjamin; Rousaud, Hippolyte Jean Paul; Schwartz, François Joseph; Villette, Anatole [illegible].

LETTRES.

Cahen, Mathilde; de Guippeville; Dambielle, Pascal; Mlle Gauthier Irma; Langlois Alexandre.

N.B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes ... [illegible] ... le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er janvier 1890. Le Consul: [illegible]

SCIENTIFIC AMERICAN

Is the oldest and most popular scientific and mechanical paper published ... [illegible] ... MUNN & CO., Publishers, 361 Broadway, N.Y.

ARCHITECTS & BUILDERS Edition of Scientific American.

A great success. Each issue contains colored lithographic plates of country and city residences or public buildings. ... MUNN & CO., Publishers.

PATENTS may be secured by applying to MUNN & Co., who have had over 40 years' experience and have made over 100,000 applications for American and Foreign patents. Send for Handbook. Correspondence strictly confidential.

TRADE MARKS.

In case your mark is not registered in the Patent Office, apply to MUNN & Co., and procure immediate protection. Send for Handbook.

COPYRIGHTS for books, charts, maps, etc., quickly procured. Address

MUNN & CO., Patent Solicitors. GENERAL OFFICE: 361 BROADWAY, N. Y.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Marie Doremus, veuve etc. vs Alphonse V. Philips.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,756—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titre et intérêt de Alphonse V. Philips, défendeur dans le procès de James Simeon vs Louis Seymour, et numéroté 27,178 sur le Dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ensemble avec le billet hypothécaire sur lequel le dit procès est basé, étant un billet pour la somme de $320 00, fait par Louis Seymour à son propre ordre, et endossé par lui, daté le 9 novembre 1887, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an à partir du 9 novembre 1888 jusqu'à paiement.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

16 janv—16 20 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de propriété de valeur améliorée rue St-Joseph, entre St-Charles et Carondelet. (la rue à l'arrière étant Julia.)

Charles Lob vs Mme A. C. Avinene, veuve de Michel Merdier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,897—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Joseph, St Charles, Carondelet et Julia, mesurant vingt cinq pieds dix pouces et six lignes de face à la rue St-Joseph, cent trente-quatre pieds six pouces sur la ligne du côté vers la rue St-Charles, cent quarante-trois pieds huit pouces et six lignes sur la ligne du côté vers la rue Carondelet, et vingt sept pieds cinq pouces et six lignes de large dans le fond.

Etant la même propriété que la défenderesse a acheté de Emile Aguand, d'après un acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, le 12 novembre 1885.

Le titre est enregistré au Bureau des Aliénations Livre 122, Folio 723.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

15 jan—15 22 29—fév 5,12,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Marie St-Martin, veuve de John Carrau vs. Frederick Bretz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,738.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Commune, Remparts (autrefois Cirque), Bassin (autrefois St-Jean), et ayant, pied américain, 25 pieds 9 pouces de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur du côté le plus rapproché de la rue du Bassin (autrefois St-Jean) et sur la ligne la plus rapprochée de la rue des Remparts (autrefois Cirque) le dit lot s'élargit graduellement, de sorte que, à une profondeur de 38 pieds 2 pouces, il mesure 31 pieds 10 pouces de profondeur; ensuite il se continue par une nouvelle profondeur de 82 pieds 4 pouces jusqu'à la ligne du fond, sur laquelle il mesure 25 pieds 9 pouces.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

24 déc—24 25 31—7 14 21 25 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mlle Louise A. Leget et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 27,755—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre, situé dans le faubourg Marigny de cette ville, sur le Canal Marigny, entre les rues des Champs-Elysées, entre Amour et Bons-Enfants, (et la rue en arrière étant la rue Marigny). Le dit lot étant désigné comme numéro trente-huit sur le plan général du dit faubourg, et ayant cinquante pieds et six pouces de face à la rue des Champs-Elysées sur une profondeur de cent quarante pieds, le tout mesure française, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ensemble avec quatre vingt dix actions entièrement libérées à soixante actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane comprises avec la propriété ci dessus.

Saisie dans la susdite affaire.

Conditions—Une somme comptant suffisante pour payer la réclamation du demandeur, savoir: ... [illegible] ... huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1876; huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1877; ... [illegible] ... et les frais de la dite affaire et vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété; l'acquéreur, en outre, assumant la balance de la dette hypothécaire ... la Charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane ... [illegible]

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

13 janv—13 20 27—fév 3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve E. Tudury vs. Henry Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,082—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 248, borné par les rues Johnson, Prieur, Bienville et Conti, mesurant huit pieds neuf pouces de face à la rue Johnson, quatre-vingt-quatre pieds de profondeur sur la ligne parallèle à la rue Bienville, cinquante quatre pieds deux pouces et une ligne vers la rue Conti, ensuite s'élargissant à angle droit vers la rue Conti de dix-sept pieds, ensuite une seconde profondeur parallèle à la rue Conti de vingt-neuf pieds dix pouces et vingt cinq pieds neuf pouces de largeur dans le fond. Acquis par le défendeur à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de Moses Fox vs. Louis Trost, No 16,930, du dossier de la Cinquième Cour de District pour la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'acte exécuté par le shérif, le 15 avril 1867, enregistré au bureau de transfert, livre 92, folio 397.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

12 janv—13 20 27—3 10 15 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Sweeney vs Joseph E. Muniot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,446—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tous les droits, titres, intérêts, réclamations et demandes de Joseph E. Muniot comme héritier de la succession de son père Antoine Muniot No 22,085 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, les dits droits, titres, intérêts, réclamations et demandes, étant un quart indivis de la dite succession, immobilière droits et réclamations dans laquelle la propriété ci-après décrite forme portion comme l'indique le rapport enregistré dans la dite succession.

La moitié indivise d'un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 120 et borné par les rues Jersey, maintenant Annonciation, Bordeaux, Tchoupitoulas et Lyon, mesurant soixante pieds de face à la rue Annonciation sur cent un pieds de profondeur de face à la rue Bordeaux et formant le coin des rues Annonciation et Bordeaux, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 déc—24,31—janv 7,14,21,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété et d'Actions de [illegible] Homestead.

Succession de Patrick Ryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,616—En vertu d'un ordre de vente daté le 27 décembre 1889 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Delord, Rampart et Julia, désigné comme lot No trois, sur un plan dressé par G. F. Dunbar, voyer, daté le 17 juillet 1847, et déposé au bureau de L. Herman, ex notaire, mesurant vingt quatre pieds quatre pouces de face à la rue Dryades, sur cinquante pieds de profondeur.

2° Une réclamation contre la Mechanics Homestead Association, de cette ville pour ... actions de stock souscrites par feu Patrick Ryan conformément au livre No 152, séries A ... desquelles $537 50 ont été payées—et sont payées, avec l'intérêt, à la somme de $745.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

20 jan—... 1 fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 24 janvier 1890, à 11 heures a. m., dans leur salle d'encan, No 86 rue du Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de ville et de la campagne.

Conditions—A la vente. 24 janv—1f

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Alex. Levy.

PAR E. A. BLAKELY, Encanteur.—Bureau, No 40 rue Royale—VENDREDI, 31 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, Premier District, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, en date du 24 décembre 1889, dans l'affaire de la succession de Alex. Levy, No 27,744, il sera vendu—

Deux certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Annonciation, Constance, Robin et Terpsichore, désignés par les Nos Trois et Quatre sur un plan de C. A. Hédin, voyer, daté le 3 avril 1848, déposé comme le plan No 22 en l'étude de J. R. Brard, ancien notaire de cette ville, lesquels terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chacun, 28 pieds 4 pouces rue Annonciation, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison de résidence à deux étages, en briques, ayant un auvent en bois sous lequel on peut faire du blanchissage, une citerne, des cabinets d'aisance, etc., et portant le numéro municipal 181 rue de l'Annonciation et jusqu'à présent occupé comme résidence par Alex. Levy.

Actions.

550 actions du fonds capital du Ryland Mining Company.

Conditions—Comptant en passant les titres. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1890; et un dépôt de 10 pour cent sera requis comptant au moment de la vente pour l'assurer.

L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

31 déc—31—jan3 10 17 24 31

PAR STEPHEN J. DERBES.

VENTE POSITIVE A L'ENCAN

De la propriété de valeur connue comme la

BRIQUETERIE ROY,

ETABLIE DEPUIS PLUS DE 50 ANS,

Située dans la paroisse St-Bernard, à peu près six ilets au dessous du terminus des chars Remparts et Dauphine.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau No 35 rue Royale. Il sera vendu SAMEDI, 15 février 1890, à midi à la Bourse d'Encan, No 74 rue St Charles.—

Un morceau de terre de valeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la paroisse St-Bernard, à peu près un quart de mille au dessous de la limite de la ville, mesurant un peu plus d'un arpent de face sur le fleuve Mississippi sur 80 arpents de profondeur.

Les améliorations comprennent:

1° La résidence principale, qui est une bâtisse à un étage, avant six chambres et un cabinet et une galerie presque tout autour.

2° Une bâtisse en briques à deux étages.

3° Six cabines de plantation, bureau, une écurie en briques contenant 20 stalles, un hangar pour véhicules sur un côté et un grand hangar de l'autre côté, citernes, arbres fruitiers, etc.

Aussi—

Hangars et étagères avec une capacité de 200,000 briques, deux fourneaux avec une capacité de 130,000 briques chacun. Trois pétrins.

La capacité annuelle de la briqueterie étant de deux millions et demi de briques.

—Aussi—

Un canal pour flotter le bois des cyprières, le dit canal arrivant à 400 pieds des fourneaux. Ensemble avec tous les accessoires, mules, vaches veaux, wagons, brouettes, meubles de bureau, sable du fleuve pour la manufacture des briques, etc., 40 arpents de la dite terre étant entourés.

Conditions.—Six mille cinq cents piastres ($6,500) comptant, la balance à un et deux ans, en parties égales, avec 8 pour cent d'intérêt, privilège de vendeur, assurance et toutes les clauses usuelles de sécurité.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, 138 rue Gravier, aux frais de l'acquéreur, qui devra en plus de son achat assumer les taxes dues et exigibles en 1890.

Le vendeur se réserve le droit d'occuper l'endroit pendant deux mois après la vente afin de compléter la cuisson et l'expédition de la dernière fournée de briques.

Le pâturage est loué à bail jusqu'au 30 juin 1890.

19 jan—19, 26—fév. 1, 8, 15.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de choix, faisant face au Chemin du Bayou et l'Avenue de l'Esplanade.

Succession de Charles Henry Babad.

No 28,416—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet — SAMEDI, le 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté du 10 janvier 1890, il sera vendu à l'encan, la propriété qui suit, savoir:

Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou, Kerlerec, Miro et Tonti, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un plan de L. Bringier, en date du 1er décembre 1834. Les dits lots se touchent chacun mesurant 30 pieds de face sur le Chemin du Bayou, sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent d'une résidence en bois à un étage No 407 Chemin du Bayou, couverte en ardoises, 6 chambres, mansardes, une bâtisse dans le fond ayant 2 chambres, une chambre à blanchissage, écurie, etc., et sur le lot attenant une bâtisse à un étage avec 2 grandes chambres, une bâtisse dans le fond, écurie, etc., ayant façade No 403 Chemin du Bayou. Cette propriété est située dans une des plus attrayantes parties de cette belle Avenue, et est près de la résidence de MM. Cassard, Chambers, Bienvenu, Gore, Gardner et Dreyfous.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et la balance à un an, ou à un et deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur, en billets à son ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité et "non aliénando", 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite pour forcer le paiement des billets. Assurance pour le montant des dits billets et le transfert de la police au détenteur.

L'acquéreur assumant en outre du prix de l'adjudication les taxes de ville et d'Etat dues en 1890, et devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jules F. Meunier, Esq., notaire.

12 janv—12 18 25—1 8 15 fév

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La moitié indivise de l'intérêt de l'établissement de bains Washington situé à Spanish Fort.

Dans l'affaire de la succession de John Barbe.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.—No 27,364.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon — SAMEDI, 1er février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 13 janvier 1890, je vendrai la moitié indivise de l'intérêt dans l'établissement de bains Washington, situé à Spanish Fort, lequel a rapporté la saison dernière un revenu de près de $1,200.

Conditions—Comptant avant le transfert, et un dépôt au comptant de 10 0/0 sur les lieux pour garantir la vente.

16 janv—16 24—1er fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux magnifiques chevaux et un wagon à ressort.

Dans l'affaire de F. K. Angelovich vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "C"—No 29,004.

Vente de syndic provisoire.

LUNDI, 27 janvier 1890 à 11 heures A. M., devant mon bureau No 16 rue Bourbon, près Canal, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 14 janvier 1890, je procéderai à la vente de 2 chevaux et 1 wagon, conformément à un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

B. ONORATO, Encanteur.

15janv—15 21 27.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maisons désirables à deux corps de logis, dans le premier et le second District.

Dans l'affaire d'Eugène Gaupp et als vs Mary Gaupp, mineure.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.—No 2[illegible],937.

Vente pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 1er février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour ayant été rendu le 15 novembre 1889 et signé le 21 novembre 1889 et aussi d'un ordre du même juge, conformément aux délibérations d'un conseil de famille en date du 24 décembre 1889, je procéderai à la vente à l'encan, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Robertson et Claiborne, désigné comme lot No 17 du dit ilet, et mesurant 31 pieds de face à la rue Gasquet, 31 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur. Le tout plus ou moins. Ensemble avec une résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises, divisée en deux corps de logis, désignée par les numéros municipaux 101 et 103 rue Gasquet, contenant, ensemble, 8 chambres; dans le fond de la cour, une bâtisse en bois à deux étages, contenant 4 chambres; 2 citernes, lieux d'aisance, hydrant, et cour pavée. Le tout en très bon ordre et en bonne condition.

2° Un certain lot de terre dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Toulouse, St-Louis et Bassin, mesurant 22 pieds de face à la rue Remparts, sur 63 pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Ensemble avec une résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises, divisée en deux corps de logis, désignée par les numéros 121 et 121 1/2 de la rue Remparts, contenant, ensemble, 8 chambres et 4 vestibules, une arrière véranda sur chaque corps avec balustrades en fer, gaz dans toute la bâtisse.

Dans la cour une bâtisse séparée à deux étages contenant 4 chambres, 2 lieux d'aisance, 2 citernes et la cour bien pavée.

Le tout en bon ordre et en bonne condition.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente pardevant Fred Adolph [illegible], notaire, aux frais de l'acquéreur. ... [illegible] ...

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Thomas Bishop et de sa femme.

No 28,143—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 octobre 1889, il sera vendu à l'encan, pour compte de la dite succession—

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, ilet No 133, borné par les rues d'Hémécourt, Lopez, Rendon et Banks, désigné comme lot No 2, et mesurant 30 pieds 10 pouces de face à la rue d'Hémécourt, sur 108 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 janv—15 18 25—1 8 15 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 67 rue Urquhart, entre Union et Bagatelle—Résidence retirée de la rue.

Succession de Jacques Duplessis.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 21,715.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 18 décembre 1889, pour compte de la dite succession—

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, étant partie du lot 246 de l'ilet 28 borné par les rues Urquhart, Girod ou Villeré, Bagatelle et Union; le dit lot mesurant, mesure française, 25 pieds de face à la rue Urquhart, sur une profondeur de 150 pieds. Les améliorations comprennent une maison en bois retirée de la rue, ayant 4 chambres et 2 cabinets, et une petite bâtisse en bois servant d'atelier.

Termes—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant James Simeon, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

22 déc—22 28—4 11 18 25 janv.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Philippena Kiess, veuve de Nicholas Goetz, vs. Margaretha Goetz, épouse de Henry Trog, George Brandt Goetz et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,058.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 1er février 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un jugement rendu le 6 décembre 1889 et signé le 12 décembre 1889, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'ilet borné par les rues Peters, Lesseps, Chartres et Pologne, formant le coin des rues Peters et Lesseps, et mesurant 40 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à la rue Peters, sur une profondeur et façade à la rue Lesseps de 77 pieds 2 pouces.

2° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'ilet borné par les rues Peters, Lesseps, Chartres et France, mesurant 44 pieds 4 pouces de face à la rue Peters 35 pieds 7 pouces de profondeur et de face à la rue Lesseps, 84 pieds 3 lignes sur le côté attenant au lot B et 43 pieds 3 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond, formant le coin des rues Lesseps et Peters.

3° Un lot de terre attenant à la propriété ci-dessus décrite dans le même district et le même ilet, désigné par la lettre B, mesurant 36 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Peters, 84 pieds 3 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot A, 82 pieds 8 pouces et 5 lignes sur le côté le plus près de la rue France et 36 pieds 6 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond.

4° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites, désigné par la lettre "C", mesurant 35 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Lesseps, sur une profondeur de 79 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles.

5° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre "D," situé dans le même district et ilet que les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites, formant l'encoignure des rues Lesseps et Chartres, et mesurant 63 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Lesseps, sur une profondeur de 119 pieds 9 pouces à la rue Chartres, puis 65 pieds sur une ligne parallèle à la rue France s'étendant vers la rue Peters, puis sur une ligne parallèle à la rue Peters, s'étendant vers la rue Lesseps, 39 pieds 11 pouces, puis 1 pied 10 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Lesseps, s'étendant vers la rue de Chartres, puis 79 pieds 10 pouces sur une seconde ligne de profondeur parallèle à la rue de Chartres, s'étendant vers la rue Lesseps.

Le tout conformément à un plan dressé par George H. Grandjean, député voyer de la ville, le 21 août 1889, annexé à un acte passé pardevant J. Numa Augustin, notaire en cette ville, en date du 26 septembre 1889.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le restant à 1 an, à 1 et 2 ans ou 1, 2 et 3 ans, au gré de l'acquéreur, en billets portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir de la date de la vente, jusqu'au paiement, garantis par privilège et hypothèque ... et toutes les autres clauses usuelles de sécurité.

Actes de vente pardevant Gustave Le Gardeur, notaire, au frais des acquéreurs.

28 déc—28—janv 4 11 18 25—fév 1er

PAR ROBINSON & UNDERWOOD

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Deuxième District.

Succession de Henry Joseph Hattier.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—No 28,241.

Au plus haut enchérisseur à douze mois de crédit.

Un site de valeur pour bâtir, Ensemble avec une bâtisse en bois, solidement construite, connue par le No —, rue des Ursulines, entre Dorgenois et Broad.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD, W. C. H. ROBINSON, encanteur, bureau 164 rue de la Commune—SAMEDI, 8 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 27 novembre 1889, il sera vendu à l'encan—

1° Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 342 et désigné par le No 17 borné par les rues Ursulines, St Philippe, Dorgenois et Broad et mesurant 31 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 147 pieds entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 342 et désignés par les Nos 15 et 16, borné par les rues Ursulines, St Philippe, Dorgenois et Broad. Les dits lots mesurent chacun 31 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 147 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une grande bâtisse en bois à un étage solidement bâtie, couverte en ardoises, cuve, écurie, etc., convenable pour un magasin quelconque, et avec une petite dépense peut être convertie en une résidence convenable, située dans une rue très large, bien pavée, avec une double ligne de chemin de fer; voisinage excellent.

Termes et conditions—Ceci étant la deuxième et dernière enchère, les dites propriétés seront définitivement adjugées au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elles rapporteront, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un bon avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt au taux de 5 0/0 par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs auront à déduire du montant de leur enchère et payer au comptant les frais d'annonces, de greffiers, commission, etc., se montant à peu près deux cents piastres, et en plus, déduire du montant de son enchère et payer au comptant les taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur les dites propriétés se montant à peu près $70.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant W. Morgan Gurley, notaire.

18jan—18 25—fév 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage dans le Quatrième District.

No 166 Chemin Félicité, près Camp.

Succession de Sol. Levy.

No 28,267—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur.—Bureau 164 rue Commune—SAMEDI 25 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, date du 18 décembre 1889, il sera vendu à l'encan:

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses etc, qui y sont, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par le Chemin Félicité, les rues Camp, Ste-Marie et Magazine, et désigné comme lot No 5 sur un plan fait par Jules Dreux, ingénieur civil, daté du 11 avril 1855; le dit lot mesure trente pieds de face au Chemin Félicité sur cent vingt-cinq pieds neuf pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro quatre et cent vingt-quatre pieds huit pouces et cinq lignes sur la ligne le divisant du lot numéro six.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois contenant ... chambres avec gaz, ... et est connu comme le No 166 Chemin Félicité, situé entre Camp et Magazine, près des lignes de chars, des églises, des écoles et du marché et dans un des plus beaux voisinages du Quatrième District.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et d'assurance; et en outre l'acquéreur assumera les taxes de 1890. Dix pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant A. Dreyfous, notaire.

21déc—21 28—janv 4 11 18 25

Succession de Victoire Tio, veuve de Derestan Brustié.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,985—Division C.—Attendu que Mme veuve Ernest Brustié a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Victoire Tio, veuve de Derestan Brustié, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. A. BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Alex Levy.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E—No 27,744.

PAR E. A. BLAKELY.—Bureau, No 40 rue Royale.—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Hon. Albert Voorhies, juge, à moi adressé, je procéderai à la vente VENDREDI 31 janvier 1890, à 10 heures et demie A. M., au local No 181 rue Annonciation.

Un lot de meubles de maison et effets d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

20 janv—20 25 31

PAR MACON, PAUL & DENIS.

Maison de résidence de choix.

La grande et confortable maison de résidence en briques, à deux étages avec mansardes, No 92 rue Esplanade, entre Bourbon et Dauphine.

La plus jolie situation sur l'avenue la plus belle et la mieux habitée du Deuxième District.

Le terrain mesure 33x106 et sera vendu à l'encan, SAMEDI 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles. Voir le plan.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, à 7 pour cent d'intérêt, et les clauses usuelles. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant J. Numa Augustin, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé à la vente. Demander aux encanteurs des billets pour visiter la maison.

MACON, PAUL & DENIS, Encanteurs.

19 jan—19—fév 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli cottage comme demeure, rue Morales, près des Champs-Elysées.

Quatorze actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands.

Succession de Antonio Canet et épouse.

No 28,252—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & DENIS—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 janvier 1890, il sera vendu, à l'encan—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Morales, Urquhart, Français et Champs Elysées, mesurant, à la mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Morales sur une profondeur de 80 pieds, mesure française. Les améliorations, connues comme le No 197 rue Morales, comprennent un joli cottage en bois, cuisine dans le fond, hangar, citerne, etc., bonne entrée pour voiture. Bonne occasion pour des personnes ayant peu de moyens.

Quatorze actions du fonds capital du Merchant Mutual Insurance Company.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant M. T. Ducros, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

19 jan—19—fév 1 8 15 22—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur rue Septième, près la rue Magasin.

Succession de C. G. Grappendorf.

Nos 28,932—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR MACON, PAUL & DENIS, ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 16 janvier 1890, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Septième, Magasin, Camp et Sixième désigné comme lot No 22 sur un plan fait par B. F. Nichols, voyer, daté du 14 décembre 1846, le dit lot mesure 34 pieds 9 pouces de face à la rue Septième sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds.

Les améliorations consistent en une maison en bois à deux étages, retirée de la rue; hangar en bois sur le devant, etc., connu comme le No 175 rue Septième.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée au vendeur. Ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John Bendernagel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

17 janv—17 25—1 8 15 22 fév—1 mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison.

Outils, cuves, échelles, bois de cuves, etc.

Succession de C. G. Grappendorf.—No 28,932. Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—Division E

PAR MACON, PAUL & DENIS—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—MARDI, 28 janvier 1890 à 11 heures du matin, à la résidence No 175 rue Septième, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 16 janvier 1890, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un assortiment général de meubles de maison, cuves, outils, échelles, bois de cuves, etc.

Conditions—Comptant

17 janv—17,21,25,28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur non améliorée, voisine du Parc Audubon.

Succession de Wilson A. Junker.

No 28,814—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—Le SAMEDI, 8 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un arrêt de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, il sera vendu à l'encan:

1° Un carré d'ilet ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, etc., y appartenant, situé dans le Sixième district de cette ville, borné par les rues Walnut, Esther et Anne et la partie supérieure de la propriété Foucher et mesurant 300 pieds rue Walnut, 63 pieds rue Esther 5½ pieds rue Anne et ... pieds du côté supérieur de la propriété Foucher.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent situé dans le Sixième district de cette ville, désigné par le terrain No 9 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 21 avril 1884, dans le carré d'ilet borné par la limite inférieure du Upper City Park et les rues Magazine, Calhoun et Constance, mesurant 29 pieds 5 lignes de face sur la ligne inférieure du Upper City Park, sur 125 pieds 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo C. Préot, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

5 janvier—5, 18, 25—février 1, 8.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés du Troisième District.

Un cottage à double corps de logis, rue des Arts.

Un cottage et cinq lots de terre, rue Claiborne.

Une vieille bâtisse, Avenue Washington.

Dans l'affaire de Henry Bettmann vs Mme Lizzie Melcher et als.

Vente pour un partage.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", rendu le 2me jour de janvier 1890, et signé le 10me jour de janvier 1890, Dossier No 28,785, dans l'affaire de Henry Bettmann vs Mme Lizzie Melcher et als, pour un partage, il sera vendu à l'encan—

RUE DES ARTS.

1° Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, étant le lot No 14, de l'ilet No 611, borné par l'Avenue Lafayette, les rues des Arts, Robertson, (anciennement St-Jean-Baptiste) et Villeré (anciennement Girod) lequel lot mesure 24 pieds de face à la rue des Arts sur une profondeur de 110 pieds.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, à double corps de logis, connu comme le No 70 rue des Arts, ayant 2 chambres, cuisine et citerne de chaque côté.

RUE CLAIBORNE.

2° Cinq lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, étant désignés comme lots Nos 6, 7, 8, 9 et 10 de l'ilet No 648 borné par les rues Claiborne, Robertson (anciennement St-Jean-Baptiste), Musique et Arts, lesquels lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chacun, 30 pieds 11 pouces de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 3 lignes. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Claiborne et Arts.

Les améliorations comprennent: Un cottage, Grange, Hangars, etc. convenables pour une vacherie, de beaux arbres ombrageux.

AVENUE WASHINGTON.

3° Un lot ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 644 borné par l'Avenue Washington, les rues Musique, Robertson, (anciennement St-Jean-Baptiste) et Claiborne, lequel mesure 26 pieds 9 pouces et 1 1/2 lignes de face à l'Avenue Washington sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Les améliorations comprennent: Une vieille bâtisse, barrières et citerne.

Toutes les propriétés ci-dessus sont entre lignes parallèles ... [illegible]

Termes et conditions—Une moitié ou plus, ou le tout comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à 1 et 2 ans, en billets ... [illegible]

Actes de vente pardevant ... [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Cottage et deux jolis lots Dans la partie inférieure du Sixième District.

Succession de Caesar Jones.

No 26,622—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, en date du 22 décembre 1889 et rendu dans la susdite affaire:

Deux lots de terre, Nos 3 et 4, dans l'ilet borné par les rues Delachaise, Amelia, Prieur et Locust, mesurant chacun 30 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Delachaise, 30 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Amelia, par les profondeurs suivantes: No 3, 123 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne la plus près de la rue Prieur, 119 pieds 5 pouces sur la ligne du côté et 118 pieds 10 pouces 2 lignes sur la ligne du côté de la rue Locust; ensemble avec un joli cottage contenant 3 chambres, etc.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire le dépôt usuel de 20 pour cent.

Acte de vente pardevant J. Zacharie Spearing, notaire aux frais de l'acquéreur.

26 déc—26 28—jan 4 11 17 25.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements Magnifiques.

En propriétés de choix, immeubles recherchés par le commerce et payant un beau loyer, résidences, etc., Magasins bien construits dans le style de l'architecture moderne, résidences élégantes, propriétés donnant un beau revenu.

Nos 307, 309, 311, 313, 315 et 312 rue Bienville, formant les trois encoignures de la rue Derbigny, et No 63 rue Derbigny, entre Bienville et Conti.

Succession de Peter Grieff.

No 21,547—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau 176 rue Commune—SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. Voorhies juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 décembre 1889 rendu dans l'affaire de succession ci-dessus, les propriétés de valeurs suivantes:

1° Cette splendide propriété admirablement propre pour commerce d'affaires et pour résidence, No 307 et 309 rue Bienville, coin N. E. de la rue Derbigny, dans l'ilet borné par les rues Conti et Claiborne; elle est construite dans le style moderne et ornée d'une élégante véranda en fer sur les deux rues. Le No 309 forme le coin et est disposé pour un grand magasin avec bar; il y a au rez-de-chaussée un vestibule avec escalier, salle à manger, cuisine, office, chambres à coucher parfaitement aérées, salles de bains et 4 chambres dans l'étage supérieur. Aussi, grand entrepôt, construction à deux étages dans le fond, grande écurie et une chambre en bas, balcon et trois chambres au premier. Loyer, $720 par an. Le No 307 est disposé pour une résidence, les salons sont séparés par des arches; il y a une salle à manger, une cuisine, une chambre à bain, avec vestibule au rez-de-chaussée, cour, deux grandes citernes, hydrant, etc.; l'allée du fond s'ouvre sur la rue Derbigny. La propriété rapporte $300 par an.

Les lots mesurent chacun 24 pieds de face à la rue Bienville, sur 100 pieds 3 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue Derbigny et entre lignes parallèles, étant désignés comme lots 22 et 24 de l'ilet 47, sur un plan fait par J. Pilié, voyer, et déposé en l'étude de D. S. McCay, ancien notaire. Solidement construit, complètement restauré, ayant une forte belle apparence, situé sur une large avenue et dans un excellent quartier, le magasin sera toujours assuré d'un large patronage. La résidence adjacente, à deux étages, est à la fois confortable et d'un bon rapport. Voilà l'occasion d'un excellent placement.

2° L'attrayante maison moderne à deux étages, avec magasin, No 311 rue Bienville, coin nord-est de la rue Derbigny dans le carré d'ilet borné par les rues Conti et Roman, ayant un magasin bien installé, corridor à escalier, salle à manger et cuisine au-dessous, corridor, galeries devant et derrière, salon et 3 chambres à coucher au dessus, dans la maison principale, et chambres de domestiques ... [illegible] ... Le terrain mesure 18 pieds de façade rue Bienville, sur 100 pieds 3 pouces 1 ligne de profondeur et de façade rue Derbigny. La bâtisse est solidement construite ...

3° Les jolies maisons modernes de résidence à deux étages, Nos 313 et 315 rue Bienville ... [illegible] ... Les propriétés ici décrites ... sur un plan de C. A. Hedin, voyer, en date du 17 ... juillet 1849 ...

4° Le cottage double à un étage ... Nos 312 et 312 1/2 rue Bienville ... [illegible] ... dans le carré d'ilet borné par les rues Claiborne et Derbigny ... [illegible]

5° La propriété de choix ... No 63 rue Derbigny ... [illegible]

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le restant ... payable en billets ... [illegible]

L'acte de vente pardevant André Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.

24 déc—24 28—janv 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bons Placements Productifs.

Bons emplacements et résidences confortables près du marché Trémé et

De vastes industries du Vieux Bassin, encoignure de la Promenade Carondelet et de la rue Marais, encoignure St-Pierre et Marais, et la

Jolie résidence en briques à deux étages No 255 rue St-Pierre.

Mme Artemise Rodriguez, veuve, etc., et als. vs Mme Gertrude Marie et als.

No 27,680—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 176 rue Commune — SAMEDI, 8 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 4 décembre 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus:

1° Les magnifiques maisons en briques à deux étages, avec résidences, coin nord-ouest de la Promenade Carondelet et de la rue Marais, dans l'ilet borné par les rues St-Pierre et Villeré, mesurant 32 pieds 5 pouces de face à la Promenade Carondelet, sur 66 pieds 3 pouces de profondeur et de face à la rue Marais et 67 pieds 2 pouces ... [illegible]

2° La magnifique résidence moderne avec magasin ... [illegible] ... coin sud-ouest des rues St-Pierre et Marais ... [illegible]

Ces magnifiques propriétés se trouvent près du Marché Trémé, ... et les grandes industries de bois du Vieux Bassin ... [illegible]

3° La jolie et confortable résidence en briques à deux étages, No 255 rue St-Pierre ... [illegible]

Conditions—Un tiers ou plus comptant; ... [illegible]

L'acte de vente pardevant ... [illegible]